Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 25 mai 2021

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi

- sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter le rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2020.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre de chapitre	Pages
0	Organisation de la commune	1- 5
1	Administration générale	5 - 8
2	Finances	8 - 12
3	Domaines et bâtiments	12 - 15
4	Travaux	15 - 18
5	Instruction publique et cultes	18 - 19
6	Police	19 - 23
7	Sécurité sociale	24 – 28
8	Services industriels	29
9	Conclusion	30

0 Organisation de la commune

0.1 Conseil communal

Organisation dès le 01.07.2020

	Bureau du Conseil Communal
Présidence	Barde Cédric
Vice-présidence	*Menétrey Nicolas*
Secrétaire	Pittet Laureen
Scrutateurs	Geinoz Jean-Claude, Alain Menétrey
Scrutateurs suppléants	*Dutoit Alain, Gerbex Raphaël*

Conseillers communaux :

AUBERT David
AUSONI Fabrice
BARDE Cédric
BERNEY Jean-Marc
BOVARD Luc
CAMPANA Gerardo
CHAMBETTAZ Valérie
CURCHOD Kevin
DESPONT Olivier
DUPRAZ Jean- Philippe
DUTOIT Alain
ETHENOZ Philippe
GEINOZ Jean-Claude
GERBEX Raphaël
GINDROZ David
GINDROZ Florian
GRAF Christian
GYSIN Eric
HIRSCHI Sébastien
JATON Gisèle
JATON Patrick
KUNZI Thierry
MENETREY Alain
MENETREY Nicolas
MERMOUD Alexandre
MERMOUD Brigitte
MERMOUD Claude
MERMOUD Nicolas
MERMOUD Pascale
PICARD Sandrine
PIGUET Jacques
ROSSIER Gilles *jusqu'à fin octobre 2019*
SLADE Yan
STYGER Jeanne
SUTER Marc
TSCHUDIN Thomas
WAEBER Mical
WATERLOT Jean-Louis

Suppléants :
MERMOUD Fabrice remplace G. Rossier, devient membre en 2020
LOERTSCHER Martine

Commission permanente

Commissions thématiques

Gestion – finances	Urbanisme	Infrastructures	Recours
AUBERT David	BOVARD Luc	GEINOZ J.-Claude	KUNZI Thierry
BERNEY Jean-Marc	CAMPANA Gerardo	MEIGE Pierrette	PICARD Sandrine
HIRSCHI Sébastien	DESPONT Olivier	MERMOUD Nicolas	GINDROZ David
ETHENOZ Philippe	GYSIN Eric	ROSSIER Gilles	
TSCHUDIN Thomas	SUTER Marc	*STYGER Jeanne*	
SLADE Yan supp.	*GINDROZ David supp.*	*supp.*	

Délégués aux associations intercommunales :

Epuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue (AECM)

MERMOUD Alexandre
MERMOUD Claude
PIGUET Jacques
CURCHOD Kevin
ROSSIER Gilles supp.

Association scolaire intercommunale région d'Echallens et environs (ASIRE)

GYSIN Eric
CAMPANA Gerardo
PIGUET Jacques supp.

STEP d'Echallens

MERMOUD Alexandre
PIGUET Jacques supp.

Région du Gros-de-Vaud

MERMOUD Brigitte

Association intercommunale pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE)

MERMOUD Pascale
JATON Patrick
MERMOUD Nicolas supp.

Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ)

MERMOUD Alexandre
CURCHOD Kevin supp.

Groupement forestier de la Menthue

CURCHOD Kevin
PIGUET Jacques supp.

0.2 Municipalité

	Organisation	Dicastères
Présidence	Gilliéron Jean-Claude	
Vice-présidence	*Leuba Daniel*	

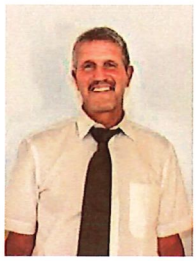

Gilliéron Jean-Claude — **Syndic**

Administration générale
Aménagement du territoire
Bâtiments

Personnel
Police des constructions
Urbanisme

Leuba Daniel — **Vice-Syndic**

Chemins et
Collecteurs des champs
Communication
Cultes
Ecoles

Finances
Informatique
Routes
Transports publics

Gaudard Xavier — **Municipal**

Cimetières
Déchets
Environnement

Pâturage
Terrains

Gay-Crosier Thierry — **Municipal**

Affaires militaires
Affaires sociales
Parcs et promenades
Passeports-vacances
Places de jeux

PCi
Police
Santé
SDIS

Guizzetti François — **Municipal**

Chemins forestiers
Cours d'eau
Eau
Eclairage public
Epuration

Forêts
Gaz
SI
Téléréseau

0.3 Administration Organisation

Secrétaire municipale	Pahud Monique	greffe municipal
Secrétaire municipale adjointe et préposée adjointe au CH	Reinhard Catherine	greffe municipal + CH
Archiviste	Berney Laurence	greffe municipal
Préposée au CH + étrangers	Curchod Véronique	CH
Boursier	Pillonel Pascal	bourse communale

Greffe municipal

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic
- Autorisation de manifestation, loterie, loto
- Permis temporaire pour vente d'alcool
- Location des salles communales et refuge
- Permis de fouille
- Gérance des appartements et locaux commerciaux
- Vente des cartes journalières CFF
- Naturalisations
- Columbarium, cimetière
- Votations, élections

Bureau du contrôle des habitants et des étrangers

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Naturalisations
- Statistiques diverses
- Passeport-vacances
- Vente des cartes journalières CFF
- Vente des sacs poubelles taxés

Bourse communale

- Tenue de la comptabilité générale
- Elaboration du budget et des comptes communaux
- Elaboration de plans de financements et d'investissements
- Gestion des salaires
- Relations avec les services du canton, la Préfecture, la commission de gestion
- Service du contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances (choses, dégâts d'eau, véhicules, personnel)
- Facturation des taxes communales (eau, épuration, déchets, etc.)
- Facturation de certains impôts (chiens, impôt foncier, successions et donations, etc.)
- Location des cases de congélateurs
- Arrêté d'imposition
- Mise à jour du site internet.

En raison des directives fédérales et cantonales liées à la pandémie, les bureaux de l'administration ont été fermés au public du 17 mars au 24 mai. Les employés ont rempli leurs fonctions à domicile en télétravail ou individuellement en présentiel au bureau où une permanence téléphonique et administrative a été assurée chaque matin.

0.4 Employés communaux permanents

En décembre 2019, nos collaborateurs M. Alain Longchamp, employé dès 2015, et M. Florian Gindroz, employé dès avril 2019, nous ont fait parvenir la résiliation de leur contrat de travail au 31.03.2020. Après publication d'une annonce dans la presse, nous avons reçu une quarantaine de dossiers de candidatures pour remplacer ces 2 postes.

- M. Adrian Michel (à droite sur la photo) est engagé comme Agent d'exploitation polyvalent dès le 01.03.2020 ;

- M. Sylvain Brandt (à gauche sur la photo) est engagé comme Agent d'exploitation polyvalent responsable dès le 01.04.2020.

Les tâches principales de nos agents d'exploitation polyvalents sont les suivantes :

- Entretien et déneigement des routes, chemins et trottoirs
- Entretien des espaces verts, parcs et promenades
- Semis en serre, plantation et entretien des fleurs
- Entretien des bâtiments, accessoirement travaux de conciergerie
- Entretien du matériel, des machines et véhicules
- Entretien des forêts
- Surveillance de la STAP de Sugnens
- Surveillance de la déchèterie.

1 Administration générale

1.1 Conseil communal

En 2020, le Conseil communal ne s'est réuni qu'à trois reprises à la grande salle de Poliez-le-Grand, en raison des restrictions liées à la pandémie : les 22 juin, 5 octobre et 14 décembre. Lors de ces séances, les 6 préavis municipaux relatifs aux sujets ci-dessous ont été traités et acceptés par le législatif :

- PM 32 Demande de crédit pour la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand
- PM 33 Demande de crédit pour l'étude de renaturation du ruisseau du Botterel
- PM 34 Comptes communaux 2019
- PM 35 Arrêté d'imposition 2021
- PM 36 Budget 2021
- PM 37 Adoption des statuts de l'ASET

1.2 Municipalité

La Municipalité a tenu séance à 50 reprises en 2020 et traité environ 1800 points. En raison des mesures de protection, les séances municipales du lundi soir se sont déroulées à domicile par conférence téléphonique durant la période du 23 mars au 25 mai.

Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leur dicastère et participent aux séances collégiales de l'exécutif :

Gilliéron Jean-Claude

- Membre du comité de la région du Gros-de-Vaud ;
- Président de la commission sports et jeunesse ;
- Membre du comité JUTAVAQ représentant l'ARGDV.

Leuba Daniel

- Président du Codir de l'ASIRE ;
- Délégué municipal à l'EERV ;
- Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne.

Guizzetti François

- Président du groupement forestier de la Menthue ;
- Membre du comité directeur de l'AIEHJ ;
- Membre du comité directeur de l'AIAE ;
- Membre du comité directeur de l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
- Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ;
- Délégué municipal pour le chemin des Blés ;
- Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand ;
- Délégué municipal pour l'association de la Maison du Blé et du Pain à Echallens
- Délégué à la commission territoriale du PNP Jorat ;
- Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
- Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;
- Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
- Délégué municipal pour l'association Jorat une terre à vivre au quotidien ;
- Membre du comité de pilotage de la régionalisation des STEP ;
- Membre du comité technique de la régionalisation des STEP.

Gaudard Xavier

- Délégué municipal à l'ASIRE ;
- Délégué municipal à VALORSA ;
- Délégué municipal à l'AIEHJ ;
- Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud.

Gay-Crosier Thierry

- Membre du Codir de la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'ARASPE ;
- Délégué municipal à l'EFAJE ;
- Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'Association de communes pour la caravane dentaire scolaire ;
- Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque ;
- Délégué municipal à l'Association pour un local des Jeunes La Caza ;
- Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
- Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
- Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la région lausannoise.
- Délégué municipal à l'AIAE ;
- Délégué à l'AG du groupement forestier de la Menthue.

1.3 Administration

Le point de la situation au **Contrôle des Habitants** de Montilliez au 31.12.2020, c'est :

Pendant l'année 2020, 183 personnes sont arrivées et 155 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 24 naissances et compté 11 décès.

Les dossiers de la **police des constructions** sont toujours impactés par l'établissement d'une zone réservée sur l'ensemble de nos quatre villages. Le règlement de la zone réservée bloque toute nouvelle construction d'habitation dans la zone à bâtir, mais permet la transformation de bâtiments existants avec la création de quatre logements supplémentaires dans le cube existant.

Les dossiers sont devenus tributaires de ce règlement, tel celui du chalet du pâturage de Sugnens, toujours en suspens.

L'important dossier concernant la construction d'une centrale de biogaz sur un emplacement imposé par la loi sur l'aménagement du territoire, en zone agricole du village de Poliez-le-Grand, trouve son épilogue en février 2020. Après plusieurs années de préparation et d'élaboration de ce concept visant la réduction des énergies fossiles, le propriétaire a en effet renoncé à son projet qui appelait des éléments supplémentaires à apporter au dossier technique, qui s'opposait aux avocats des opposants, mais également à une pétition de la population locale. Un courrier de la Cour de droit administratif et public (CDAP) a constaté l'abandon du projet et déclaré les recours devenus sans objet ; elle a invité la Municipalité à confirmer l'annulation du permis de construire délivré au propriétaire.

Du 22 février au 22 mars 2020, la commune de Montilliez a publié une enquête publique concernant le projet de construction d'une installation de téléphonie mobile dans le clocher du Temple de Dommartin. En accord avec la Municipalité de Jorat-Menthue, commune propriétaire à raison d'un tiers de l'immeuble, nous signons une convention de droit privé avec Swisscom. Cette enquête suscite 6 oppositions individuelles, 4 oppositions collectives, 2 remarques et 2 pétitions. Une interpellation « Piguet Jacques » est déposée auprès du Conseil communal le 20 juin 2020, laquelle, après débat, sera retirée par son auteur. Sans avoir obtenu de réponse du Canton (de la centrale des autorisations en matière des constructions - CAMAC), notre autorité communale ne peut communiquer sa décision aux opposants, et ceci, jusqu'à la levée du moratoire instauré par le Conseil d'Etat vaudois, dont acte.

A noter que 7 enquêtes publiques ont été publiées en 2020, soit :

- deux transformations de fermes et une antenne de téléphonie mobile à Dommartin,
- la construction d'un hangar agricole, d'une véranda, et d'une lucarne et pergola à Poliez-le-Grand,
- une transformation de ferme à Sugnens.

Pour l'ensemble de nos 4 villages, ce sont 13 autorisations municipales qui ont été délivrées pour des réalisations de minime importance (cabanon de jardin, muret, piscine hors sol, etc), ainsi que six autorisations pour la pose d'installations solaires sur toitures.

L'exécutif est sollicité ordinairement à maintes reprises tout au long de l'année afin de participer à des **manifestations** sportives, culturelles ou autres. Malheureusement, au vu du confinement et de l'annulation de toutes les rencontres et festivités, chacun a été privé de sortie récréative.

De son côté, en 2020, la Municipalité a eu la chance de pouvoir profiter du tout début d'année pour organiser deux manifestations à Montilliez :

- le 16 janvier à Dommartin : souper fondue des employés des 4 villages de Montilliez ;
- le 23 janvier à Poliez-le-Grand : repas annuel en musique des Aînés de Montilliez.

Le 1er août de nos 4 villages a dû être annulé, comme toutes les autres manifestations.

1.4 Transports publics

La mise à disposition des cartes journalières est un service apprécié qui n'est plus à démontrer. Cependant, l'année 2020 et ses contraintes sanitaires ont rendu les transports publics nettement moins attractifs. Seul 44.98% des cartes ont été achetées. Pour information, l'Alliance Swisspass a annoncé la fin de la mise à disposition de cartes journalières par les communes pour 2023.

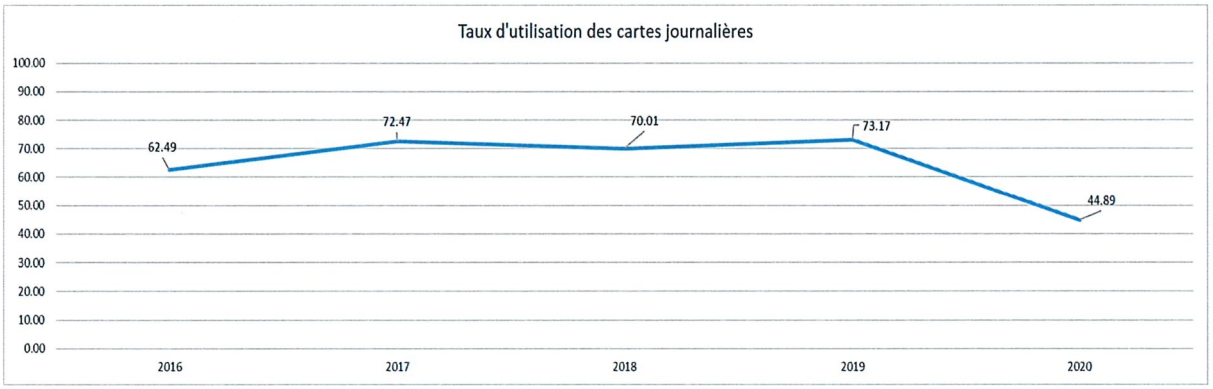

1.5 Communications

En raison de la pandémie, seule une édition de notre journal d'information communal « Le Quart d'Heure de Montilliez » a été distribuée en automne 2020.

2 Finances

2.1 Synthèse de nos charges

En comparaison à 2019, l'exercice 2020 se solde par une diminution de charges de CHF 107'569.73 générée principalement par une diminution des dédommagements à des collectivités publiques et l'attribution aux financements spéciaux.

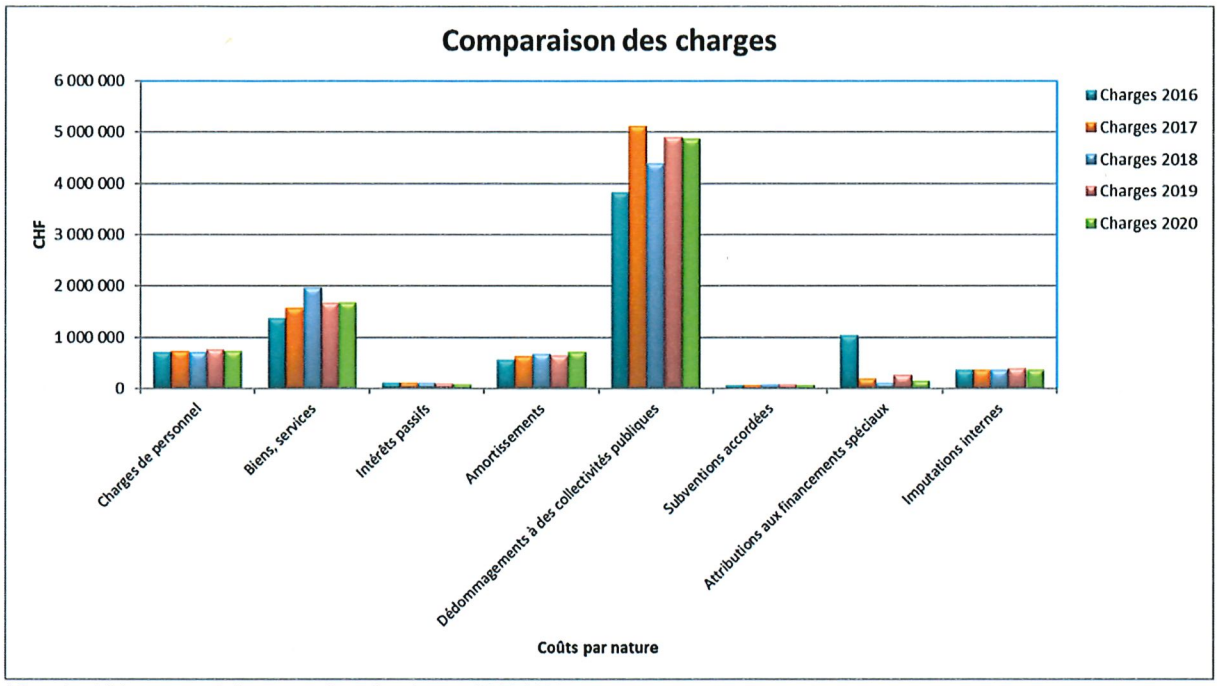

Légende : Histogramme de la comparaison des charges 2016-2020

2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2020 se solde avec une augmentation de 0.74% sur les impôts de manière générale. Les dédommagements des collectivités publiques sont en augmentation de 15.99% ; cependant ceci est normal puisque lié au système péréquatif directement impacté par nos investissements.

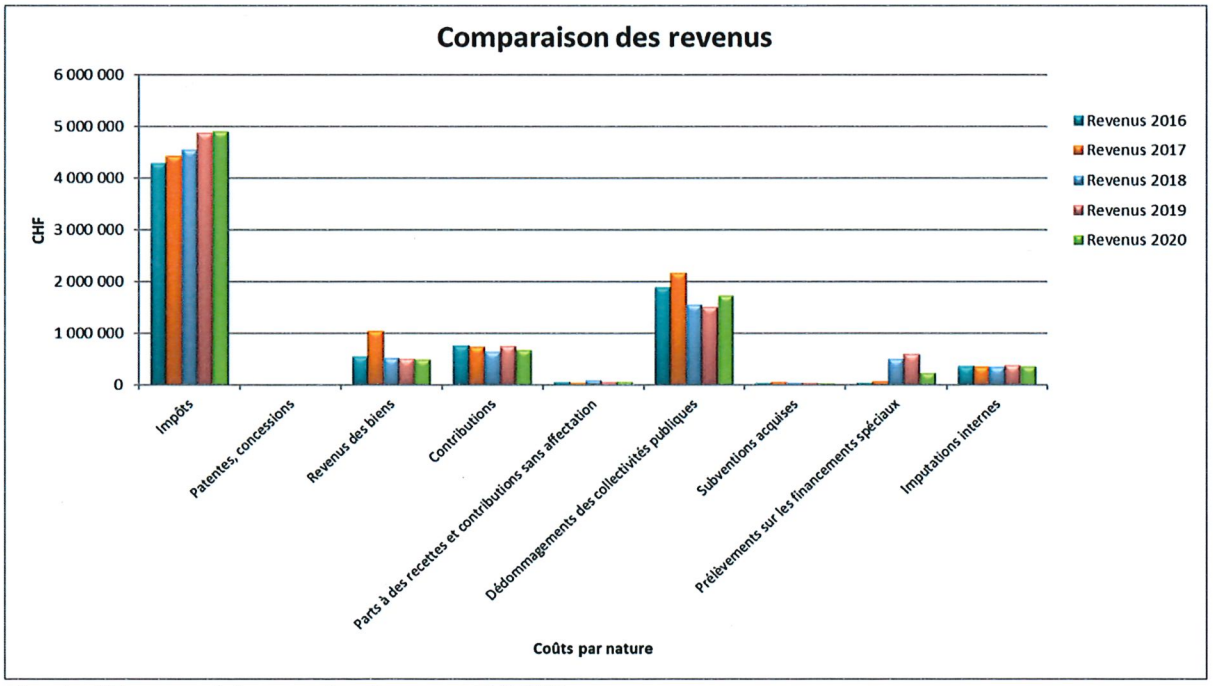

Légende : Histogramme de la comparaison des revenus 2016-2020

2.3 Compte de fonctionnement

Avec un budget 2020 prévoyant un excédent de charges de CHF 296'647 et un exercice sous revu bouclant finalement avec un excédent de charges de CHF 4'182.16, nous sommes très satisfaits du résultat obtenu et de la gestion permanente des deniers publics, et ce malgré la COVID-19.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

L'exercice 2020 nous a permis d'effectuer, grâce à notre cash-flow, des investissements en évitant au maximum de recourir à l'emprunt. Avec des charges de fonctionnement en légère baisse (-0.63%) et des revenus de fonctionnement épurés en augmentation (+3.39%), l'impact sur la marge d'autofinancement s'en ressent puisque cette dernière s'établit à CHF 585'574.-, soit une capacité d'autofinancement à 7.32%, en amélioration de 3.74% par rapport à 2019.

Malgré cette capacité d'autofinancement considérée comme « faible », la Municipalité tient à rappeler que cette situation est voulue et maîtrisée.

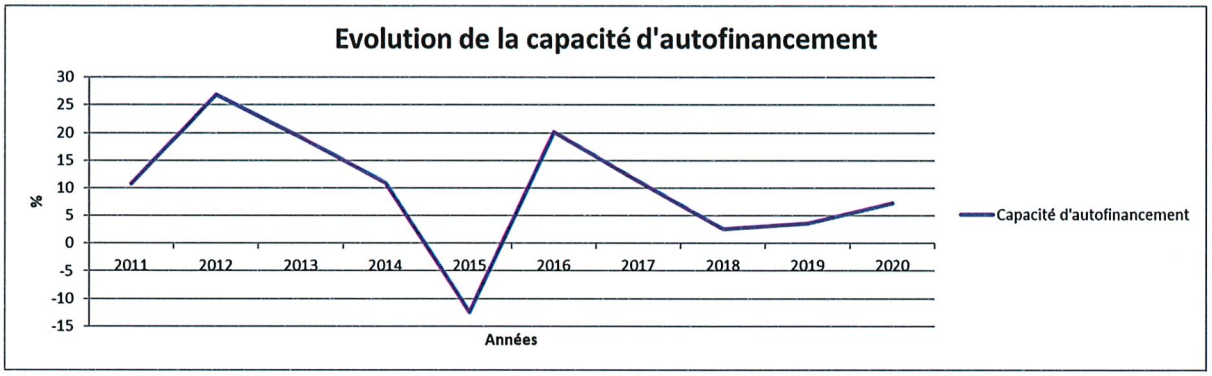

Légende : Evolution 2011-2020 de la capacité d'autofinancement en %

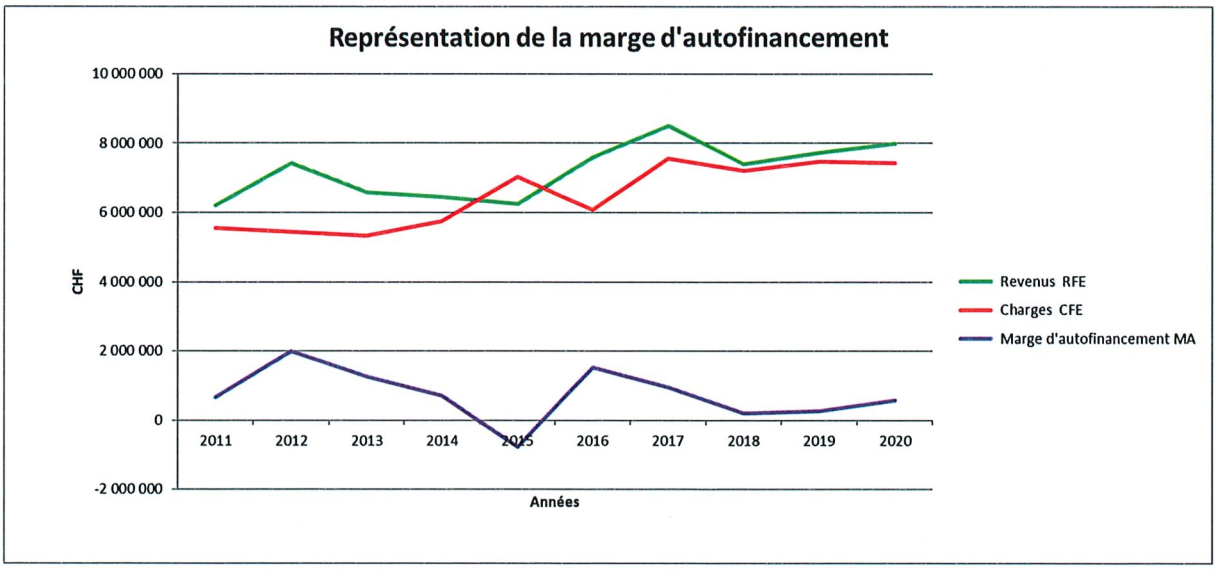

Légende : Evolution 2011-2020 de la marge d'autofinancement en lien avec les revenus et charges épurés

La qualité de la capacité d'autofinancement est répartie ainsi :

0 % - 10 % : Faible	10 % - 20 % : Moyen	20 % et plus : Bon

2.4 Investissements

2020 a été une année qui a vu de nombreux investissements effectués au travers de différents préavis municipaux, dont les plus importants :

- la poursuite des travaux de transformation et rénovation du collège de Dommartin,
- la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand,
- la modification de l'éclairage public avec passage au LED à Poliez-le-Grand.

Cependant, nous avons aussi consenti, avec l'accord du Conseil communal, à des investissements routiers et au changement du chauffage du temple de Dommartin. Ces travaux ont été assurés par le compte de fonctionnement.

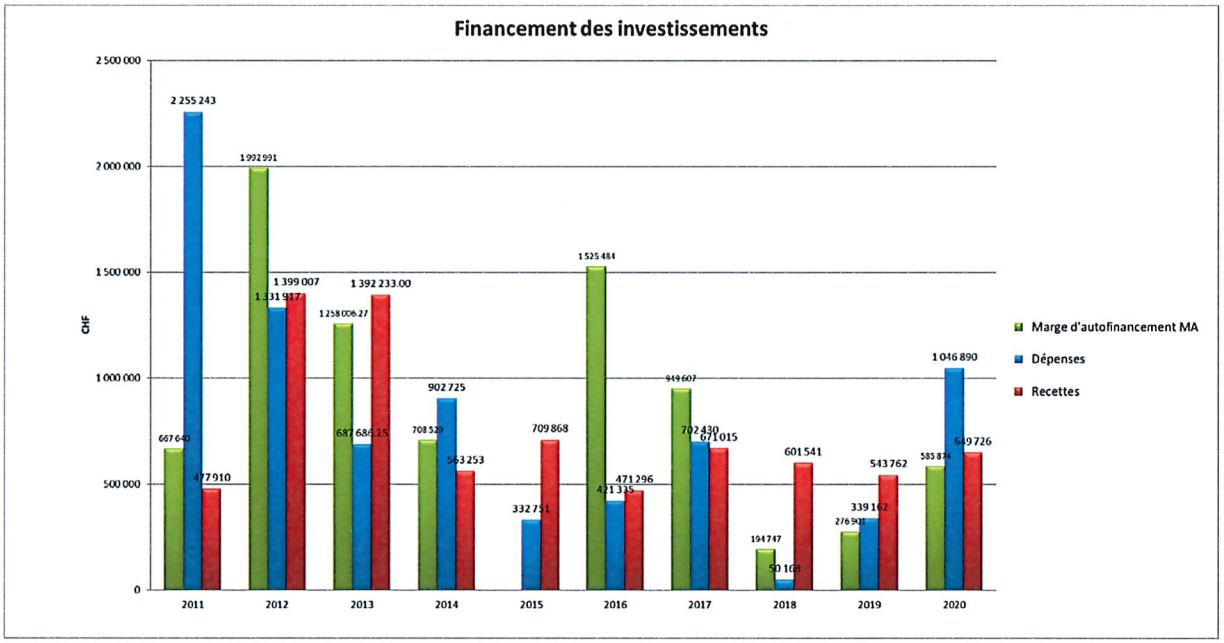

Légende : Evolution 2011-2020 du financement des investissements

2.5 Endettement

L'exercice 2020 a été un exercice avec un excédent de charges de CHF 4'182.16 et n'a pas permis d'effectuer d'amortissements extraordinaires. Cependant, nous constatons avec satisfaction que grâce à la gestion rigoureuse de nos finances et malgré la crise sanitaire, nous avons pu effectuer des travaux lourds.

Après 3 années d'abaissement de la dette nette, nous constatons une augmentation de 2.76 % de notre endettement net. Ce dernier s'élève à CHF 4'327'530.11.

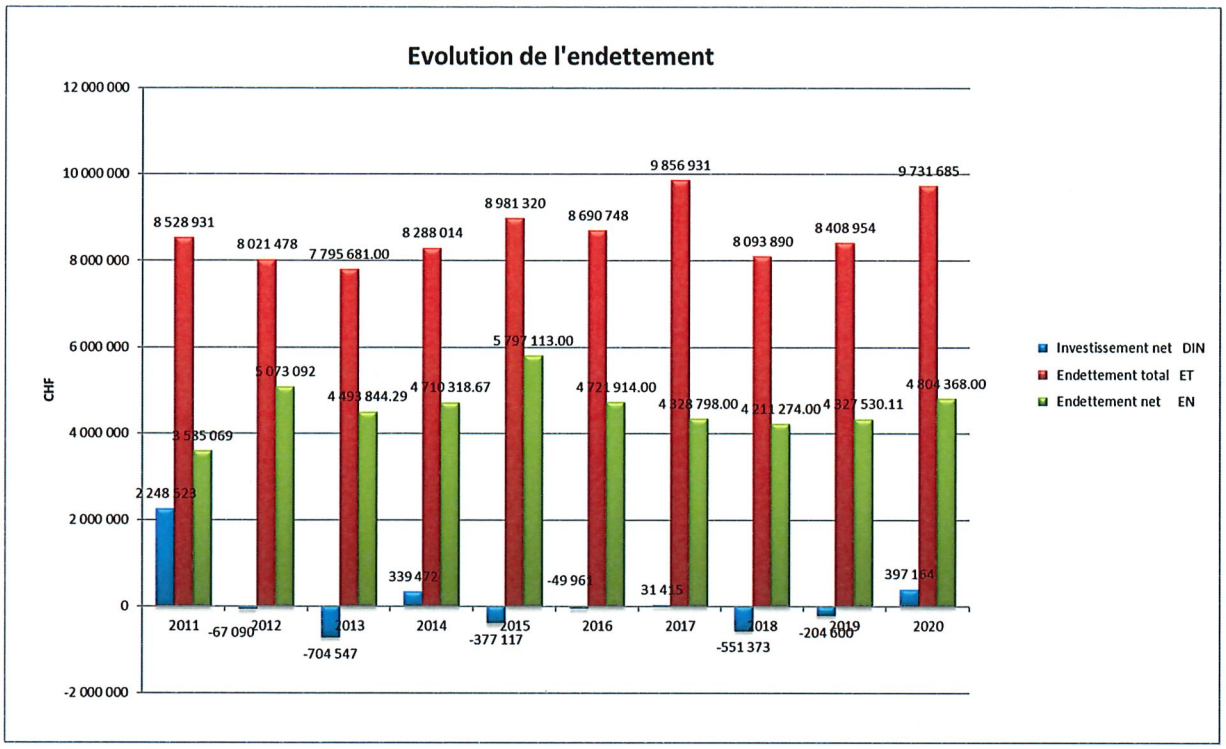

Légende : Evolution 2011-2020 de l'évolution de l'endettement

2.6 Amortissements et réserves

Au vu de l'exercice 2020 et du retour péréquatif ces prochaines années, aucun amortissement extraordinaire n'a été possible.

3 Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2020 bouclent avec un excédent de produits de CHF 173.42. Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde est de CHF 207'055.29 au 1er janvier 2021.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- Administration
- Exploitation des forêts
- Plaquettes forestières du Jorat.

- **Administration**

Ce poste englobe les charges générales d'administration pour lesquelles les communes participent selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde. Les heures effectuées dans le cadre de la gestion du personnel forestier de Jorat-Menthue sont facturées à la commune selon le prix de revient horaire. Le total des coûts atteint CHF 190'917.53. La participation nette à charge des membres est de CHF 126'599.60, une fois déduite la contribution de l'Etat aux tâches REMUN de CHF 55'568.25.- (59'847.- /. TVA 4'278.75), plus une participation RPT < appui aux forêts privées > de CHF 7'799.45.- (8'400.- /. TVA 600.66) et divers remboursements.

Les prévisions budgétaires sont respectées dans l'ensemble.

➢ Exploitation des forêts

Cette partie touche les propriétaires forestiers gérés en pot commun. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres des coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 173.42 sur un total de CHF 1'016'186.23, après participation demandée aux communes de CHF 160'103.50 (CHF 180.50/ha).

Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :

➢ Subventions soins aux jeunes peuplements		123'910.85
➢ Subventions dégâts aux forêts		101'314.75
➢ Subventions entretien forêts		213'021.45
➢ Subvention « gibier »		2'150.00
➢ Subventions projets de biodiversité		92'129.70
➢ Total	**CHF**	**532'526.75**

Les forêts de Montilliez n'ont pas été épargnées par les intempéries du début de l'année, suivies par les attaques de scolytes ; notre garde forestier le mentionne dans son rapport. Les attaques répétées de scolytes depuis plusieurs années affaiblissent les peuplements qui ont parfois de la peine à résister à ces effets naturels.

Les conditions d'exploitation restent onéreuses pour ce type d'intervention. Selon la loi forestière suisse et vaudoise, les propriétaires ont l'obligation légale d'exploiter les bois attaqués par les insectes. Les travaux d'exploitation sont subventionnés à hauteur de 70%, selon une grille forfaitaire peu adaptée à la réalité du plateau suisse et des conditions de travail relatives à la situation économique régionale. Les 30% de perte sont totalement à la charge du propriétaire public. A noter que pour les propriétaires privés, la perte est totalement prise en charge par les subventions, d'où un résultat équilibré.

Le groupement forestier de la Menthue cherche toujours des solutions d'exploitation rationnelles et performantes, avec les entreprises forestières formatrices locales, accompagnées par l'équipe forestière de Jorat-Menthue.

Environ 110 ha de forêts privées sont toujours en gestion sous forme de convention par le groupement forestier.

Les **soins sylvicoles** minimum modérés et proches de la nature sont toujours assurés ; chaque année les surfaces restent similaires. Les moyens financiers de la part du Canton et de la Confédération permettent d'assurer le suivi minimum, pour éduquer et modéliser les forêts pour le futur. Le principe établi depuis plusieurs années est maintenu soit, sauf cas particuliers (ronces), les plantations ne sont pas fauchées, pour garder un maximum de fraîcheur, d'humidité au sol et pour éviter une déshydratation des plants. Le principe de ne pas faucher permet aussi d'éviter de nombreux dégâts causés par le gibier. Le suivi éducatif de l'arboretum de Dommartin se déroule de manière cohérente et souple.

Projet biodiversité : comme en 2019, les projets « biodiversité reboisement chêne » continuent sur les surfaces forestières du groupement qui le permettent. Il a été aussi mis en place une série de structures composées de tas de cailloux ou de branches pour favoriser l'habitat du lézard agile et de l'hermine, ceci avec le concours de propriétaires privés, les communes et le groupement forestier.

Le chêne trouve une place importante dans la politique de reboisement futur, si les conditions de station le permettent. La Confédération et les cantons financent en grande partie la réintroduction de cette essence au même titre que des essences rares de qualité (merisier, tilleul, orme, érable). Le mélèze est également introduit : c'est une essence dite « plastique » qui supporte et a une grande faculté d'adaptation aux changements climatiques (tout comme le douglas).

Participation des communes : le comité a décidé de demander aux communes une participation permettant de couvrir l'excédent de charges, ce afin de ne pas affaiblir le fonds de roulement. Cette politique sera dans la mesure du possible maintenue pour les années futures. La part évaluée à CHF 110.- par hectare lors du budget est finalement de CHF 176.-/ha. Le dépassement est dû à la problématique de la météo et des scolytes.

- **Plaquettes forestières du Jorat**

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est refacturé à l'entreprise Schmuki.

3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

897.00m3	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries	Total de 179 heures de travail du garde-forestier

2019 a vu le projet PNP passer en main lausannoise ; la nouvelle entité a choisi d'inclure les communes intéressées à la seule condition de n'avoir qu'une voix consultative sans un pouvoir décisionnel ; c'est pourquoi notre commune a décidé de se délier du projet PNP sans pour autant ne pas continuer d'investigations quant à la possibilité pour la parcelle forestière de 7 ha sise sur la commune de Froideville, à devenir en partie un îlot de sénescence (îlot de vieux bois). La Municipalité vous informera de l'évolution du dossier.

La mise de bois 2020 a rencontré l'intérêt de quelques personnes ; il n'y a plus de mise proprement dite, les demandes sont traitées via le garde forestier et la préparation est confiée pour les tas de bois long aux bucherons du groupement forestier, et pour les moules aux employés communaux aidés par des personnes auxiliaires de la Commune. La vente se monte à CHF 4'995.-, y compris la vente des sapins de Noël.

3.2. Pâturage de Sugnens

3.2.1. Pâturage

Durant l'estivage 2020, nous ne relevons aucun changement notable concernant le bétail sur le site, soit génisses et vaches allaitantes, arrivées dès début mai. La saison 2020 s'est généralement bien passée ; la météo a été favorable en début de saison mais les terrains ont quelque peu souffert de la sécheresse durant l'été. Nous avons pu compter sur deux collaborateurs pour s'occuper du pâturage durant la saison : M. Jules Jeanneret pour l'entretien des parcs et M. Fritz Hänni pour la surveillance du bétail.

353 Temple de Dommartin

Dans sa séance du 24 juin 2019, le législatif de Montilliez accorde un crédit de CHF 252'000.- pour l'assainissement thermique du temple, par l'installation indépendante d'un système de chauffage au gaz naturel. Les travaux ont débuté en octobre 2019 avec une mise en service du chauffage en décembre. Quelques adaptations de gestion ont été nécessaires jusqu'en février, lors des premières utilisations. L'isolation thermique du galetas est effectuée en février, suivie par la réalisation de quelques aménagements extérieurs en mai, soit un cheminement piétonnier en dalles de granit le long de la façade Sud et une clôture partielle pour la sécurité des utilisateurs de la place de jeux. Le coût final des travaux se monte finalement à CHF 169'765.25 en raison de la solution de mise en œuvre par des appareils techniques de conception standard, au lieu d'un système monobloc de fabrication spéciale permettant la renonciation du doublage extérieur métallique des fenêtres prévu initialement.

356 Collège de Dommartin

Dans sa séance du 12 juin 2017, le Conseil communal accorde un crédit de CHF 1'500'000.- pour la rénovation et le réaménagement de l'ancien bâtiment scolaire et administratif de Dommartin. Après quelques impondérables dus au droit des locataires, l'élaboration des plans d'exécution, les délais de la mise à l'enquête, une opposition, puis le coronavirus, les travaux résultant du projet « Thelma et Louise », du bureau d'architectes Sermet-Gross à Lausanne, débutent le 5 mai 2020. Ils se poursuivront tout au long de l'année pour une mise en location de 3 nouveaux logements en avril et juin 2021.

358 Collège de Poliez-le-Grand

Suite au crédit de CHF 78'100.- accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2020, nous répondons aux normes édictées par l'ECA imposant une mise en conformité du concept de protection incendie afin d'obtenir l'autorisation jusqu'en 2024 du maintien de 2 classes au rez-de-chaussée, une classe d'appui au 1er étage et d'un jardin d'enfants dans les combles. Les travaux principaux consistent en un changement des portes palières, des portes d'entrée avec ouverture dans le sens de fuite, d'un cloisonnement de l'accès aux galetas et clocher, et d'une signalétique des voies d'évacuation. Les travaux ont été effectués durant les vacances scolaires de juillet-août pour un montant final de CHF 77'586.-.

4 Travaux

4.1 Routes – Entretien

En 2020 nous avons procédé comme chaque année à l'entretien courant de nos routes et chemins. Avec l'accord du Conseil communal, nous avons effectué une réfection intégrale des tronçons décrits en rouge ci-dessous, soit le revêtement de la chaussée de la route Neuve à Dommartin et l'Allée des Cerisiers à Naz, cet accès trop étroit méritant une adaptation pour permettre une bonne circulation des véhicules. Un revêtement bitumineux de type MR VD-8 a été posé à l'entrée du village de Dommartin afin d'augmenter l'absorption phonique du déplacement des véhicules.

Légende : En rouge, amélioration des tronçons de routes en 2020

Chemin du Pâturage : malgré l'acceptation par notre législatif du préavis 28/2019 concernant la demande de crédit permettant la création d'un chemin d'accès au Pâturage de Sugnens depuis la gare LEB, la mise en œuvre de ce projet n'a pas pu être réalisée en 2020. Suite à l'enquête publique, la DGAV exige l'élimination du chemin du Pâturage dès le bâtiment n°4, jusqu'à son extrémité. L'accès à la parcelle agricole 3397 s'en verrait rendu difficile.

4.2. Cimetières

Nous avons procédé à l'entretien des bancs et changé celui de Naz.

4.3 Ordures + déchets communaux

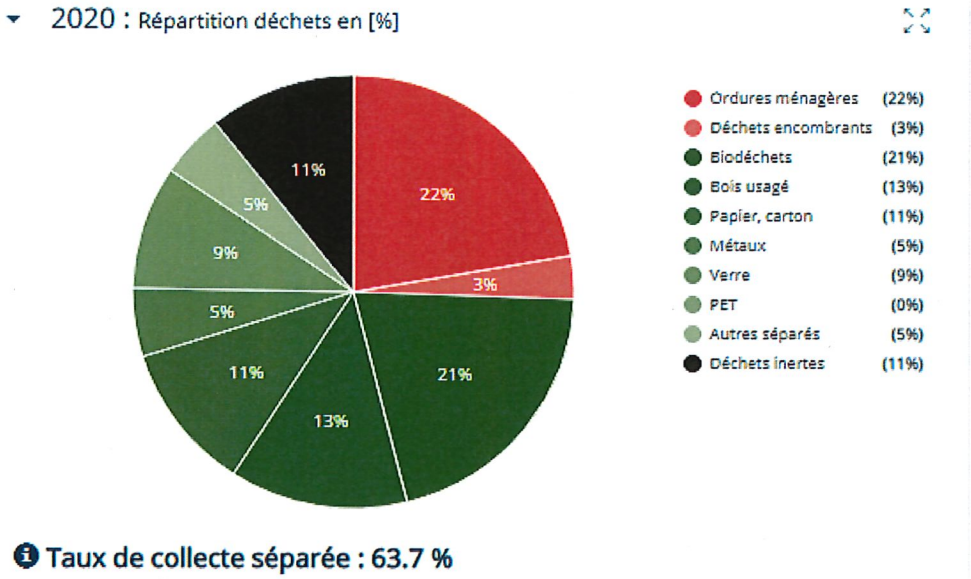

Taux de collecte séparée : 63.7 %

Evolution de 2011 à 2020

Année	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Population	1 857	1 819	1 781	1 731	1 698	1 656	1 635	1 587	1 546	1 528
Ordures ménagères [t]	222.55	208.91	201.04	189.16	225.14	235.53	187.98	166.74	364.36	335.60
Commune [kg/hab]	119.8	114.8	112.9	109.3	132.6	142.2	115.0	105.1	235.7	219.6
Périmètre [kg/hab]	110.5	107.0	109.4	107.9	109.6	116.0	109.3	118.9	215.0	210.9
Canton [kg/hab]	*137.0*	*137.2*	*140.2*	*144.2*	*148.2*	*148.6*	*142.6*	*168.5*	*236.0*	*237.5*
Déchets encombrants [t]	32.10	27.12	29.27	31.92	25.36	28.34	28.11	25.01	30.57	27.20
Déchets communaux [t]	76.90	64.01	63.96	59.32	0.00	-	-	-	-	-
Biodéchets [t]	204.92	214.58	174.78	154.78	165.87	111.06	81.90	236.10	183.90	124.80
Bois usagé [t]	130.50	95.13	124.20	147.41	130.38	113.56	111.68	105.20	190.58	87.70
Papier, carton [t]	110.21	115.98	103.34	114.66	96.97	118.99	104.35	113.49	87.74	90.10
Métaux [t]	50.98	47.31	37.81	62.22	59.58	37.73	38.41	22.33	15.21	2.60
Verre [t]	91.85	75.50	81.52	74.79	78.76	71.44	78.25	72.72	72.53	73.30
PET [t]	0.00	3.85	4.58	0.00	0.00	4.96	4.96	5.50	5.12	5.00
Plastiques (Hors PET) [t]	15.72	15.06	16.14	0.47	8.24	6.92	8.90	0.00	0.00	0.00
Déchets spéciaux [t]	6.10	4.20	4.20	4.30	3.58	4.96	0.00	0.00	0.00	0.00
Huiles [litres]	3 770.00	4 087.50	2 660.00	2 790.00	3 300.00	3 300.00	2 850.00	3 310.00	2 250.00	1 900.00

A noter l'augmentation de 5 kg d'ordures ménagères par personne et également 5 kg par personne pour les encombrants.

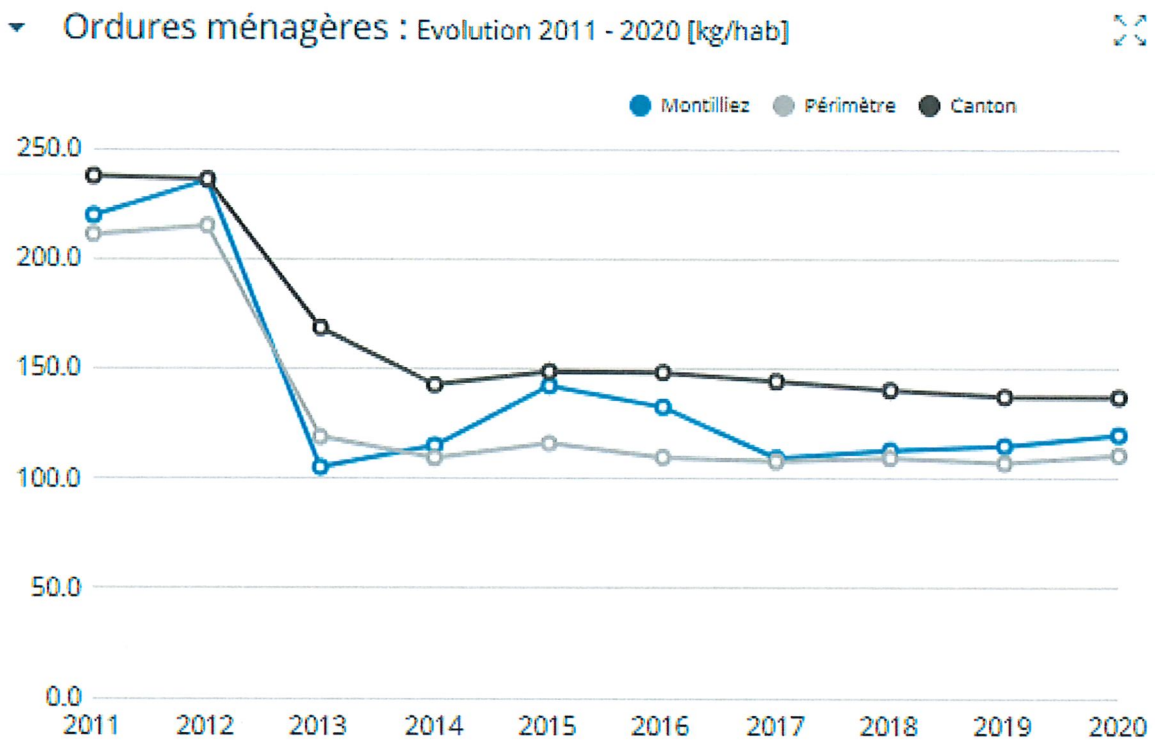

En 2020, la pandémie aura permis aux citoyens, partiellement confinés à domicile, de faire du tri et de nettoyer leur logement. La quantité globale de déchets a donc augmenté significativement dans notre périmètre et sur l'ensemble du territoire suisse.

4.4 Réseau d'égouts et épuration

Un suivi d'entretien est toujours exécuté sur le réseau EC et EU dans divers endroits de la Commune. Les curages de conduites ont été réalisés sur certains tronçons, ce qui nous a permis de cibler quelques secteurs d'entretien. Les grilles et canalisations se trouvant dans les parties de routes et de chemin AF ont été nettoyées et contrôlées, les remises en état nécessaires ont été effectuées.

La régionalisation de l'épuration région Echallens – Talent comprend les communes de Bottens, Cugy, Fey, Goumoens, Montilliez, Morrens, Oulens-sur-Echallens, Villars-le-Terroir et Echallens. Les statuts ont été transmis fin 2020 aux communes ; une commission ad hoc est nommée afin de statuer sur lesdits statuts à valider par les communes en 2020 et début 2021. Une fois que toutes les communes auront validé les documents statutaires et les annexes, le COPIL pourra continuer l'étude complète du projet. Pour rappel, le Conseil communal de Montilliez a répondu favorablement en date du 14 décembre 2020. La nouvelle entité se nommera ASET (Association intercommunale STEP Echallens Talent).

La STEP de l'AECM, qui épure les eaux de Naz et Dommartin, n'est toujours pas concernée par une régionalisation du fait que le rejet des eaux traitées va en direction de la Menthue et non du Talent.

4.5 Eclairage public

Le contrat de prestations avec la Romande Energie prenait fin au 31 décembre 2020 ; il a été reconduit pour 5 ans avec une baisse de CHF 4'661.70.- par année du fait que nous avons passé à l'éclairage LED ; la Municipalité vous rappelle que si vous constatez la panne d'un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge, ou le greffe, qui transmettra l'information pour y remédier.

Les travaux de mise en place d'un éclairage LED sur l'ensemble du territoire communal sont maintenant terminés, les crédits accordés par les préavis 24/2018 et 26/2019 n'ont pas été dépassés y compris des travaux complémentaires au chemin des Places à Poliez-le-Grand, et la mise sous compteur de l'ensemble du réseau de l'éclairage public.

4.6 Aménagement du territoire

Le 18 juillet 2019, la Municipalité a transmis, en collaboration et par l'intermédiaire de notre mandataire le bureau Courdesse, son projet de redimensionnement de la zone à bâtir au Département des institutions et du territoire (DIT), Direction générale du territoire et du logement (DGTL), répondant ainsi à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). La DGTL se prévaut d'un délai de consultation de 6 mois.

14 mois et 3 changements de correspondants seront nécessaires afin d'obtenir une séance de coordination après un examen et un avis préliminaire des services cantonaux le 17 septembre 2020.

Tenant compte des remarques exposées et soutenues dans le rapport de cet examen préliminaire, la Municipalité et son mandataire remettent l'ouvrage sur le métier pour répondre, dans la mesure que nous estimons encore possible, aux exigences du département.

Ce deuxième projet est soumis à l'approbation de notre commission d'urbanisme et envoyé à la DGTL pour la phase examen préalable le 18 janvier 2021 ; un accusé de réception mentionne un délai de consultation et une réponse dans les 3 mois.

5 Instruction publique et cultes

5.1 ASIRE

5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux municipalités, afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 23 fois, 7 préavis ont été traités et pour la première fois dans l'histoire de l'ASIRE, un préavis a été refusé. Ce dernier demandait l'autorisation d'entrer dans le capital action de la société finançant les projets à énergies renouvelables (panneaux solaires) pour le site des 3 Sapins à Echallens.

5.1.2 Bâtiments

Au 1er janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Ce nombre se montait à 29 au 31.12.2015, 25 en 2016, 23 en 2017, 21 en 2018, 21 en 2019 et 20 en 2020. Conformément à ce qui est planifié par l'Ambition2030, le collège de Penthéréaz a été définitivement fermé.

5.1.3 Population et élèves

Entre 2019 et 2020, nous avons constaté sur le périmètre de l'ASIRE une augmentation de la population de 318 habitants (+1.12%) et de 68 élèves (+1.75%).

Le coût par habitant a augmenté de CHF 2.41 (+0.41%) et le coût par élève a diminué de CHF 2.41(-0.2%).

Grâce à la bonne gestion et malgré les nombreux investissements, le coût de l'élève a évolué de la manière suivante :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHF 4'070.09	CHF 4'008.01	CHF 3'990.20	CHF 4'051.64	CHF 4'229.95	CHF 4221.35

Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 3'954.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site *www.asire.ch*

5.2 Cultes

5.2.1 Gestion des organistes

Pour la première année, les Communes de Bottens, Jorat-Menthue, Montilliez et Poliez-Pittet ont fonctionné selon la Convention établie en 2019. Pour rappel, la commune de Montilliez est responsable de la gestion administrative des organistes et également la commune boursière. Nos frais liés à la gestion administrative des organistes sont facturés aux trois autres communes selon une clé de répartition. La COVID a eu des conséquences importantes sur la tenue des cultes.

6 Police

6.1 Corps de police

En 2020, 87 événements ont concerné notre commune ; en voici un aperçu :

Animaux	7	⇩	Véhicule suspect	3	⇧
Accidents de circulation avec animal	7	⇩	Vols par effraction	2	⇩
Dommages à la propriété	7	⇧	Vols véhicules	2	⇩
Accidents de circulation entre véhicules	3	⇩	Trouble de la Tranquilité/Nuissance	5	⇧

Les statistiques concernant le district et le canton peuvent être consultées sur le site http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/statistiques/

Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie dans nos villages au moyen de radars et nous constatons que les résultats sont plutôt et toujours satisfaisants :

Poliez-le-Grand rte de Bottens	16.01.2020 12h45 à 14h30	247 véhicules contrôlés	4 dénonciations	Montilliez : 1.62 % canton : 2.76 %
Poliez-le-Grand rte de Bottens	26.05.2020 17h40 à 20h00	478 véhicules contrôlés	3 dénonciations	Montilliez : 0.63% canton : 3.62 %

Poliez-le-Grand rte de Sugnens	06.10.2020 8h05 à 09h10 14h20 à 15h45	177 véhicules contrôlés	5 dénonciations	Montilliez : 2.82 % canton : 2.62 %
Poliez-le-Grand rte de Sugnens	18.12.2020 06h25 à 08h00	183 véhicules dénoncés	4 dénonciations	Montilliez : 2.19 % Canton : 3.11 %

Abonnez-vous et restez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité :

https://www.facebook.com/policevd *https://twitter.com/policevaudoise*
https://www.youtube.com/user/policeVD *https://instagram.com/policevd/*

Depuis le 24 janvier 2020, une Newsletter mensuelle a été envoyée à tous les destinataires des anciennes publications Info Délits en remplacement de celles-ci, mais il sera également possible de s'y abonner au moyen d'une inscription à effectuer sur le site internet *votrepolice.ch*. Elle sera organisée en trois parties différentes. La première partie, consacrée au conseil du mois, traitera de thématiques générales alors que la seconde partie, destinée aux conseils régionaux, abordera des thématiques spécifiques aux quatre régions différentes du canton de Vaud. La troisième partie, quant à elle, indiquera les tendances statistiques globales en matière de cambriolages, de vols, d'escroqueries, de cybercriminalité, d'incivilités et d'agressions. En plus de sa fonction informative, cette Newsletter a pour propos d'attirer l'attention de ses lecteurs sur le contenu du site internet *votrepolice.ch* et donc de les inciter à le consulter.

Pour s'inscrire, aller sur *votrepolice.ch* – conseils et prestations – criminalité (aller en bas de page) – inscription à la newsletter (4 régions, soit Centre vaudois, Nord vaudois, Ouest vaudois et Est vaudois) – inscrire vos coordonnées puis envoyer…

6.2 Défense contre l'incendie

La pandémie a chamboulé notre vie et celle du SDIS (suppression des exercices, formations, etc.). Dès le début du COVID, l'ECA a produit un effort énorme afin de pouvoir doter les pompiers DPS du canton de masques et de désinfectant dans des délais très courts. Durant cette première période, le SDIS disposait alors d'un nombre limité de masques dont le stock (d'abord 10, puis 30) se trouvait dans la voiture de l'officier de service qui les délivrait lors des interventions. Enfin, dès les premières livraisons, il fut alors possible de fournir masques et désinfectant à tous les DPS et DAP du secteur.

L'ECA a été exemplaire dans la fourniture de matériel de protection pour les pompiers. Il est à noter que le SDIS avait parfois du meilleur matériel que certains EMS. De plus, ces premiers masques ont été offerts par l'ECA sans réduire pour autant sa contribution financière aux SDIS.

Le recrutement a été satisfaisant malgré la situation sanitaire, mais demeure encore un peu faible. Il y aura 25 recrues pour 2021 auxquelles s'ajoutent 3 personnes qui n'ont pu effectuer leur formation en 2020.

Cette année encore, L'ECA a fourni un nombreux matériel, dont de nouvelles radios pour le DPS, un nouveau tonne-pompe 2000 litres équipé d'une lance « COBRA », 2 nouveaux véhicules de transport personnes et matériel (TPM) Larry 180 pour Echallens et Larry 280 pour Bercher. Ce matériel représente un important investissement de l'ECA pour notre SDIS, dépassant largement le million de francs. Conformément à la loi, l'ECA finance partiellement ce matériel, le complément étant à charge des communes.

Interventions : le Gros-de-Vaud n'a pas été épargné par les intempéries du mois de juin : notre SDIS est intervenu à 65 reprises pour des inondations. Forte augmentation également des interventions « pollution » : 43 contre 21 en 2019 ! Les interventions « feu » restent stables. Cette année, le SDIS n'a eu à intervenir que pour un évènement de grande ampleur : le 13 octobre à Bercher, le séchoir à grains du centre collecteur s'est enflammé. Cette intervention a demandé l'engagement de plusieurs corps de sapeurs-pompiers de la région.

DAP – Détachement d'appui : au début de l'année 2020, l'effectif comptait 178 sapeurs contre 154 à la fin de l'année. Durant l'année, sur 143 interventions effectuées dans tout le secteur, 53 ont mobilisé 197 sapeurs provenant des DAP. Ils sont notamment intervenus en nombre et en appui sur 2 grosses interventions, soit à l'occasion des intempéries de juin avec 62 personnes (38 pour le seul 13 juin) et pour le feu de silo à Bercher avec 11 personnes.

Nouvelles des différents DAP : Jorat-Menthue, Etagnières, Goumoëns, Montilliez et Pailly
Nombreux échanges avec l'ECA pour du remplacement de matériel par suite des interventions ou des exercices (tuyaux, armatures, tenues, lampes portatives, entretien de motopompe, etc.).

Les sites DPS Echallens et Bercher : en janvier il a été réceptionné de l'ECA deux nouveaux véhicules de transport, lesquels viennent en remplacement de véhicules existant d'avant le SDIS Gros-de-Vaud.

Début juillet, il a été réceptionné notre nouveau tonne-pompe 2000 litres (Mercedes) qui a remplacé le 3000 litres (Scania) qui a équipé notre SDIS pendant 16 ans.

Début décembre, le camion échelle EPAS 25m Mercedes Atego a quitté le Gros-de-Vaud pour rejoindre le Centre Technique Logistique de l'ECA comme véhicule de remplacement en cas de panne dans un SDIS. Il a été mis en remplacement une échelle automobile EPA 30m Iveco Ce véhicule livré par l'ECA n'est pas neuf, mais augmente les capacités précédentes de l'EPAS 25.

Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) : durant l'année, les JSP n'ont pu effectuer que 4 exercices, les autres exercices programmés ayant été annulés en raison de la crise sanitaire. Le championnat suisse des JSP 2020 prévu en mai a été reporté en octobre dans un premier temps, puis annulé. Il devrait se tenir en mai 2021 si la situation le permet. Les journées techniques mises en place par le Groupement Vaudois des Jeunes Sapeurs-pompiers (GVJSP) prévues à Vallorbe ont également été annulées et reportées à 2021. Même régime pour les examens du passage de la flamme 3 (qui valident la formation complète de nos JSP et donnent accès directement au grade de sapeur-pompier sans passer par la formation de base organisée par l'ECA) : également reportés à 2021 !

CHF 22.11 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en baisse et reste globalement contenu (2019 : CHF 26.29).

6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

Pour suivre la PCI du Gros-de-Vaud tout au long de l'année, reportages, photos, vidéos, et autres publications sont à voir sur les réseaux sociaux Facebook et chaîne Youtube, ainsi que sur le site internet *www.pci-gdv.ch*.

Propos du cdt :
Personne n'aurait imaginé pouvoir être à ce point touché par une pandémie. Personne n'aurait imaginé voir la Protection civile mobilisée au niveau cantonal et fédéral. Personne n'aurait imaginé que notre petite région soit fusionnée avec d'autres régions. Personne n'aurait imaginé tout mettre de côté afin de remplir nos missions. Tous nos « détracteurs », ceux qui ne comprennent pas vraiment à quoi nous servons, ceux qui pensent que c'est une perte de temps que de venir à la « PC », ou encore ceux qui nous disent que nous sommes là car il faut une alternative au service militaire, eh bien ! Tous ces gens, je l'espère, auront pu se rendre compte à quel point la Protection civile est importante. Nous avons été mobilisés en premier lieu pour notre capacité à fournir du personnel, mais également pour nos compétences organisationnelles, notre capacité d'adaptation, la mise à disposition de nos moyens logistiques, pour nos bonnes relations et la connaissance de nos partenaires, et enfin parce que si nous ne l'avions pas fait, et bien, personne ne l'aurait fait !

La suite a été rythmée par l'engagement COVID, avec annulation de la majorité des services de la première moitié de l'année. Le 2e semestre a tout de même permis de conserver quelques services dont un en compagnie. Au vu des contraintes de la situation sanitaire, l'innovation a été de scinder en deux la semaine de cours. Il fut gardé les cadres et les fonctions centrales (cuisine, chauffeurs, matériel) toute la semaine et la troupe a fait son service soit du lundi au mercredi, soit du mercredi au vendredi.

Le 13 octobre, le SDIS Gros-de-Vaud, et plusieurs autres SDIS appelés en renfort, ont fait appel aux services des « Castors » pour un ravitaillement lors d'un feu de silo du centre collecteur de Bercher. En plus de ce ravitaillement, il fut mis en place l'alimentation de secours de l'antenne Polycom qui se trouve sur le toit de ce bâtiment. Le système antichute les a accompagnés tout au long de cette intervention relativement technique.

Le 23 octobre fut consacré à prêter main forte au SDIS Gros-de-Vaud en fournissant plusieurs palettes de sacs de sable. En effet, certains villages du Gros-de-Vaud se trouvaient littéralement sous l'eau suite à de fortes intempéries.

Le 28 octobre, en parallèle d'un service, la PCI du Gros-de-Vaud fut appelée en renfort pour une recherche de personne sur le secteur de l'ORPC de Nyon. Une recherche minutieuse a été menée, sous les ordres de la Gendarmerie dans un bois aux alentours de la commune d'Eysins.

COVID 19-1 (1ère vague) : le gros morceau de ce chapitre est, sans surprise, l'engagement COVID. Cette pandémie a occupé de mars à juillet, puis de septembre à décembre. Pour la première vague, la PCI du Gros-de-Vaud a reçu la mission de tenir l'ensemble des ressources prêtes à soutenir et appuyer le système de santé du canton de Vaud et les partenaires de la protection de la population. Pour ce faire, il a fallu fusionner notre ORPC avec celles de Broye-Vully et du Jura Nord-vaudois, sous une seule et même entité, le bataillon NORD.

Au plus fort de la crise, il a été engagé pas moins de 270 personnes sur le même jour. Le secteur s'étendait de la Vallée de Joux jusqu'à la limite cantonale avec Fribourg, tout en passant par la région de Moudon et alentours, soit un territoire d'environ 43 km par 72 km.

La PCI a été active en soutien aux hôpitaux de notre région sanitaire, mais aussi et surtout au Réseau Santé Nord Broye (EMS, CMS, SEMO, cabinets médicaux,). Par la suite, d'autres missions se sont ajoutées tout au long de l'implication dans la gestion de cette crise. Lors de cet engagement, il a été pris la décision de tout centraliser à Yverdon (poste de commandement, véhicules, personnel professionnel et administratif).

Durant cette première vague, le bataillon NORD a réalisé 12'907 jours de service pour 1'005 astreints. Du côté de l'ORPC Gros-de-Vaud, notre contribution a été de 3'652 jours de service pour 504 participants. Il est à relever que la présence du Castor était largement représentée dans le poste de commandement avec plusieurs fonctions de cadres. Cet engagement était complexe et difficile à mettre en place, mais fut couronné de succès. L'arrêt de l'économie a clairement facilité la disponibilité de nos gens (ce qui s'est complexifié lors de la reprise). Le bataillon a été « dissout » début juillet avec la fin de la dernière mission au profit du Grand Conseil. La milice a fourni un travail considérable, tout comme le corps professionnel des 3 régions. Sans un dévouement généralisé, jamais l'accomplissement de toutes ces missions, ainsi que la fourniture d'autant de prestations n'auraient pu être garantis.

COVID 19-2 (2ème vague) : mi-septembre, le bataillon NORD était rappelé par le commandement cantonal pour un rapport de coordination dans le cadre de la deuxième vague. A ce moment, il n'était question que de se préparer. Malheureusement, les choses ont rapidement évolué dans le mauvais sens. Le bataillon NORD reformé a dû alors réactiver les excellentes relations avec le mandataire régional afin d'avoir un petit temps d'avance et de pouvoir optimiser le fonctionnement du printemps.

Fin décembre, rien n'a changé si ce n'est une réduction drastique des besoins en personnel pour des missions au profit de tiers et le début de la planification pour les équipes mobiles de vaccination. Les formations ont débuté en janvier au CHUV pour les astreints en vue des vaccinations dès 2021 dans les EMS. Pour le Gros-de-Vaud et dans le cadre de cette 2ème vague, ce sont 158 hommes qui ont réalisé 1'548 jours de service jusqu'au 31 décembre 2020.

Nouvelle loi fédérale : au 01.01.2021 entre en force la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Le plus grand changement est la réduction de la durée de l'obligation de servir. Auparavant, chaque astreint était convocable jusqu'à ses 40 ans révolus. Avec la nouvelle LPPCi et son ordonnance, ils seront effectivement libérés après 14 ans de service (exception faite pour les sous-officiers supérieurs et les officiers qui ne changent pas de régime). Pour nous, la conséquence est une diminution drastique de l'effectif qui passe de 558 à 372 astreints. Les changements et impacts seront clairement visibles sur 2021. L'organisation de nos cours sera modifiée (tout en considérant l'engagement COVID toujours actif). Courant 2021, nous réorganiserons nos compagnies et notre fonctionnement d'ORPC pour faire le pont avec la réforme de la Protection civile vaudoise (nom de code TETRIS) qui devrait entrer en vigueur dans les prochaines années. Au 01.01.2022, pour notre ORPC, nous retrouverons uniquement 2 compagnies. Le problème ne vient pas forcément du manque de personnel mais clairement du manque de fonctions clés dans la conduite d'une compagnie. Nous avons passablement perdu de sous-officiers malgré nos efforts de recrutement et de chasse aux volontaires. L'impact est aussi visible pour la FIR puisque nous avons libéré quelques éléments qui étaient souvent présents et très compétents.

CHF 22.69 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère augmentation et reste globalement contenu (2018 : CHF 22.37).

7 Sécurité sociale

7.1 EFAJE - *http://efaje.ch/*

(Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)

pour les familles domiciliées dans les différentes communes de l'association ou familles dont un parent travaille dans une des entreprises partenaires.

AFJ : Accueil Familial de Jour

Préscolaire : Garderie Arc-en-Ciel, Garderie des Ateliers, Garderie de Budron, Garderie de l'Etang, Garderie des Fontaines, Garderie L'Hirondelle, Garderie Perlimpinpin, Garderie Rêv'eil matin

Parascolaire : UAPE Les Aventuriers, UAPE Bercher, UAPE Bottens, UAPE Bretigny, UAPE Clochatte, UAPE Cugy, UAPE Essertines, UAPE Etagnières, UAPE Froideville, UAPE Goumoens, UAPE Grand-Mont, UAPE Morrens, UAPE Les Moussaillons, UAPE Pailly, UAPE Poliez-Pittet, UAPE Popcorn, UAPE Rionzi, UAPE Thierrens, UAPE Villars-le-Terroir.

La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes ; rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'EFAJE étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la loi (LAJE), l'EFAJE a mis en place une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial.

L'EFAJE nous livre les chiffres suivants, correspondant aux heures utilisées pour les quatre villages de Montilliez : part communale fixe par habitant CHF 8,50

AFJ - Accueil familial de jour :

Cout réel et théorique	
Pour une heure de prise en charge	14,78
Heure facturée au parents	6,82
Part heure FAJE	2,59
Part heure facurée au communes	5,38

Heures consommées 2018 : 27301 2019 : 24068 2020 : 14789

Structures Préscolaires :

Cout réel et théorique	
Pour une heure de prise en charge	21,79
Heure facturée au parents	7.77
Part heure FAJE	5.90
Part heure facurée au communes	8,12

Heures consommées 2018 : 29926 2019 : 29810 2020 : 17051

Structures Parascolaires :

Cout réel et théorique	
Pour une heure de prise en charge	21,15
Heure facturée au parents	8,41
Part heure FAJE	5.55
Part heure facurée au communes	7,19

Heures consommées 2018 : 3669 2019 : 8402 2020 : 11956

Nombre d'enfants accueillis pour la commune de Montilliez :

2018 : 89 2019 : 103 2020 : 100

Taux de recours :

Le Taux de recours est un pourcentage défini par le nombre d'enfants accueillis, rapporté au nombre d'enfants du même âge vivant dans la commune. Ce taux met en évidence les communes les plus consommatrices en heures d'accueil, mais qui ne sont pas forcément celles pour qui les charges financières de l'EFAJE ont le plus d'impact dans les comptes communaux.

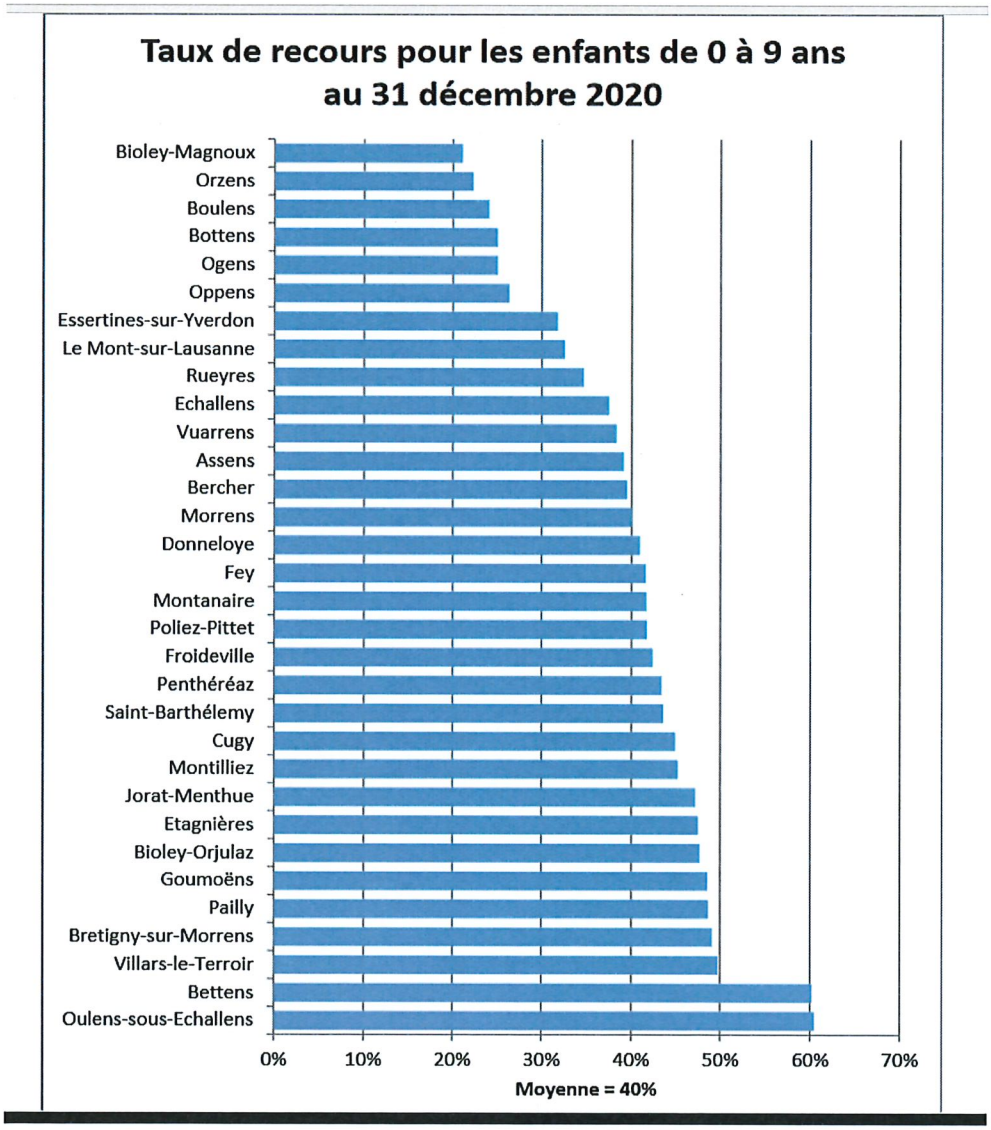

7.2 ARASPE - *http://www.araspe.ch (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens)*

L'année 2020 a été pour l'ARASPE, comme pour toutes et tous, assez atypique et mouvementée. L'assemblée intercommunale du printemps qui examine les comptes et la gestion a dû être supprimée, et c'est donc une seule assemblée le 30 septembre à Daillens qui a examiné tant les comptes 2019, que le budget 2021. Cela a représenté un gros travail pour la commission de gestion que le Codir remercie vivement. La mise en place des unités communes décidées par le Canton n'a pu avoir lieu et sera réalisée en 2021. Les négociations entre l'UCV et le Canton ont abouti à une décision de reprise dès 2022 pour le Canton de la charge financière des Agences d'assurances sociales, tout en garantissant le maintien des ARAS (courrier du 25 août 2020 de la Cheffe du département, Mme Rebecca Ruiz à la Présidente du Conseil des régions d'action sociale, Mme Sylvie Podio :« Le personnel des régions d'action sociale et des agences d'assurances sociales conservera son employeur actuel ».

L'appui social s'adresse à toute personne en difficulté (art. 25 LASV) domiciliée ou en séjour dans le canton et qui dispose d'un titre de séjour valable ou en cours de renouvellement, à l'exception des personnes visées par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (art.4 LASV et 1er al. 2 RLASV). L'appui social est alloué en priorité aux bénéficiaires du revenu d'insertion.

La personne bénéficiaire du RI doit faire tout son possible pour retrouver son autonomie financière et socioprofessionnelle (art 40 LASV). Elle doit collaborer avec le CSR. Un défaut de collaboration entraîne des sanctions.

L'appui social est une aide personnalisée qui comprend l'activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il peut prendre également la forme d'intervention en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes, dans le but notamment de prévenir le recours au RI. L'appui social peut comprendre des prestations sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle.

Les mesures d'insertion sociale sont destinées aux bénéficiaires du RI qui ne peuvent être, dans un premier temps, adressées à l'Office régional de placement (ORP). Ces mesures, visant à recouvrer l'autonomie sociale et financière, offrent un accompagnement permettant de :

- Accéder à une formation,
- Se remettre en activité,
- Développer des compétences,
- Faciliter l'accès aux entreprises dans le cadre de stages.

7.3 APROMAD *(Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)*

Les prestations ont été maintenues pour l'ensemble de nos clients, grâce à un matériel de protection en suffisance, et particulièrement en raison des conséquences à la fois cliniques et sociales de la première vague qui avaient démontré la nécessité que les CMS continuent leurs activités auprès des clients. Dans le cadre des mesures prises par le Canton, les clients ont dû porter un masque durant les visites des collaborateurs. Dans tous les CMS, des infirmières ont été formées pour réaliser des tests de dépistage à domicile sur prescription médicale.

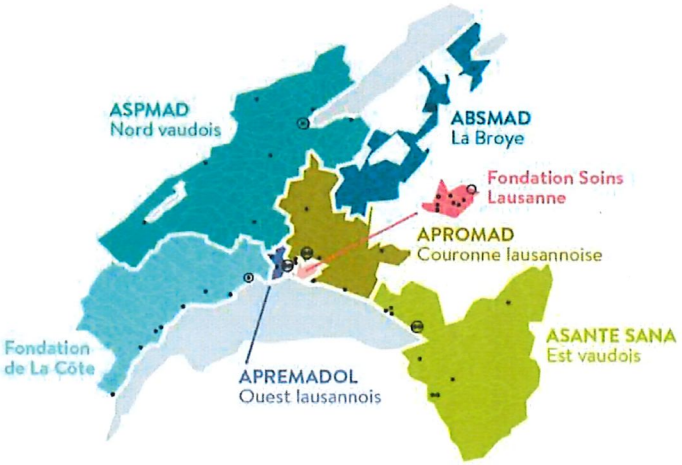

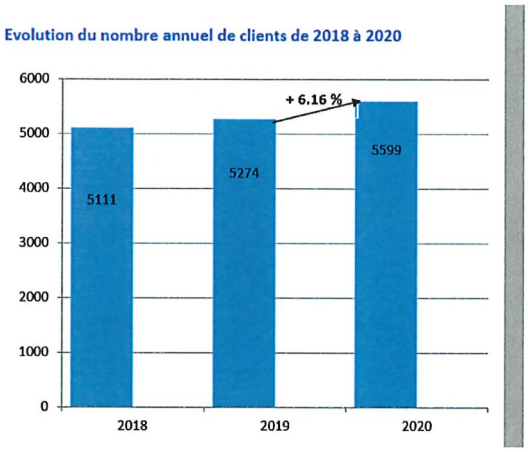

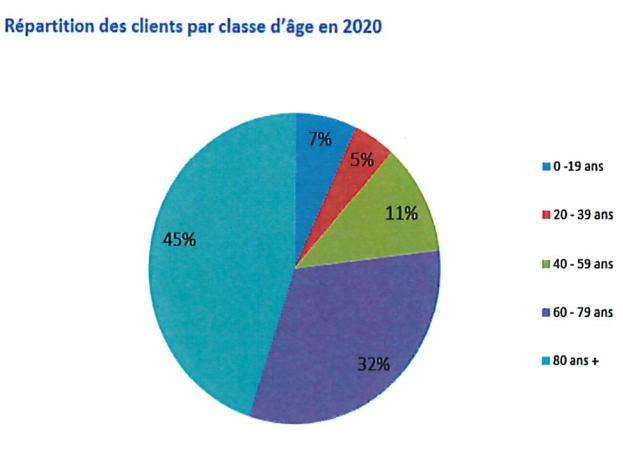

Offre destinée aux proches aidants : une offre de soutien destinée aux proches aidants a démarré en mars 2019 dans l'ensemble des CMS de l'APROMAD et dans le service des soins pédiatriques à domicile. Cette offre implémentée dans l'ensemble du canton propose aux proches aidants une évaluation et un accompagnement spécifiques.

Evolution du nombre de Proches-Aidant par CMS

Depuis mars 2019, les CMS de l'APROMAD, proposent un accompagnement spécifique et individuel aux proches aidants, leur permettant de faire le point sur leur situation, de recevoir des conseils sociaux, d'organiser et de renforcer les aides ou d'être orientés vers d'autres organismes partenaires. En 2020, ils ont suivi 304 proches aidants, soit 133 de plus que l'année précédente.

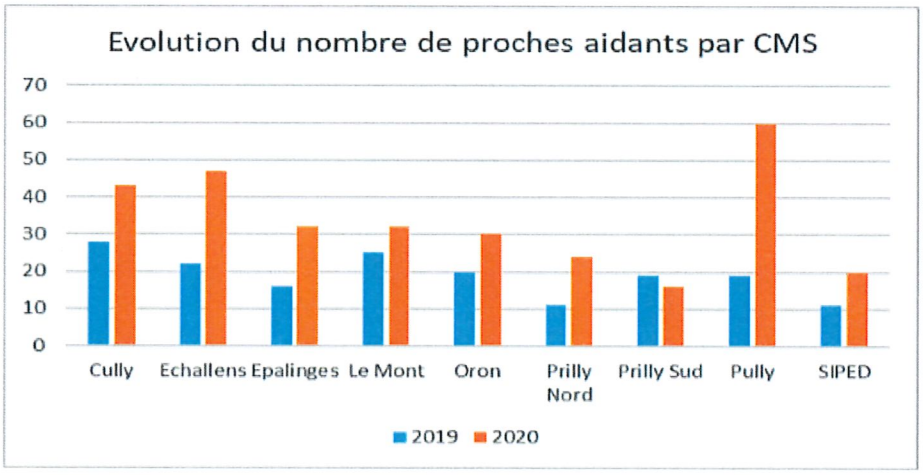

Au vu de la Pandémie et de ses conséquences qui ont fortement impacté l'activité des CMS tout au long de l'année 2020, il faut souligner l'immense travail engagé par les CMS pour assurer la continuité des soins aux habitants de nos communes

AVASAD *(Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile)*

Arrêt du financement des communes à fin 2019 et reprise par le Canton dès 2020 : conformément à l'accord conclu en 2018 entre l'État de Vaud et les communes, 2019 aura été la dernière année où les communes vaudoises ont participé directement au financement public de l'AVASAD (73,5 millions de francs ; 19%) en plus du soutien du Canton (175,6 millions ; 45%).

- 1 association cantonale de droit public
- 7 entités régionales
- 49 centres médico-sociaux (CMS) répartis sur tout le canton
- 1 unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS)
- 4 services transversaux.

7.4.1 Bibliothèque régionale Echallens - *http://www.bibliotheque-echallens.ch*

La Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE) a été créée en 1982 par une association de bénévoles afin de desservir la population régionale en documents de lecture publique. Pendant trente ans, ces bénévoles motivées ont géré et fait vivre la bibliothèque avec beaucoup d'enthousiasme et savoir-faire.

Avec le soutien d'un partenariat de communes, et la création d'un centre de documentation scolaire, la bibliothèque s'est professionnalisée et fait partie du Réseau vaudois des bibliothèques Renouvaud - Ecoles et Lecture publique.

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE D'ECHALLENS

La BRE met à disposition plus de 25'200 documents pour tous les goûts et tous les âges : ouvrages de référence, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, livres-jeu, livres audio, ouvrages documentaires, biographies et récits, romans, polars, livres en gros caractères, e-books, etc.

16 communes partenaires qui paient annuellement

- Une contribution de CHF 2.50/habitant
- Des abonnements attractifs : Jeunes (0-18 ans) : gratuit
  Adultes : CHF 40.-/an.

7.4.2 Ludothèque à Echallens

Située au Ch. du Grand-Record 54B à Echallens, cette structure bénéficie de notre soutien de partenariat et l'abonnement familial annuel y coûte ainsi moins cher.

Ludothèque régionale Echallens

7.6 Défibrillateurs

Rappel des emplacements des 4 armoires avec défibrillateurs, une dans chaque village :

Dommartin

Naz

Poliez-le-Grand

Sugnens

8 Services industriels - Service des eaux

Tous les villages de Montilliez sont raccordés aux associations respectives, soit AIAE et AIEHJ.

Au 1er janvier 2020 l'information donnée dans le rapport de gestion 2019 à bel et bien été mise place. Pour rappel : *une norme européenne risque de compliquer la production des sources de nos deux associations ; pour les prochaines analyses, une valeur de substance va changer : en effet il s'agit du Chlorothalonil et surtout de trois de ses métabolites (on entend par métabolite : composé stable issu de la transformation biochimique d'une molécule initiale par le métabolisme) ; plus les molécules passent de temps dans le terrain pour atteindre la zone de source, plus les métabolites se développent. Le changement de cette norme, qui devient selon les exigences « pertinente » va certainement affecter les analyses de nos eaux de source. Des explications plus précises seront transmises en 2020 avec certainement des conséquences quant à nos captages d'eau de source. Cependant, il faut souligner que le Chlorothalonil a toujours été analysé, mais que cette norme, en devenant pertinente, se divise par 10, ce qui impacte le résultat d'analyse.*

Les conséquences pour les deux associations ont été pour L'AIEHJ une diminution de vente d'eau et pour l'AIAE une augmentation d'achat d'eau à la ville de Lausanne.

La fourniture en eau des SI de Lausanne provient habituellement des sources de Thierrens, mais Chlorothalonil oblige, c'est de l'eau du lac Léman qui a été fournie par pompage via St-Barthélemy puis relayée aussi par pompage jusqu'au réservoir de la Moille à Bottens, pour une distribution dans le réseau de l'AIAE. L'eau du lac est chlorée, ce qui a eu pour conséquence de décoller le tarte à l'intérieur du réseau, ce qui explique la couleur brunâtre, voir orangée, au robinet de divers endroits sur le réseau, avec plus ou moins d'intensité ; pour preuve, photo ci-contre d'un verre d'eau tiré à un robinet à Villars-le-Terroir.

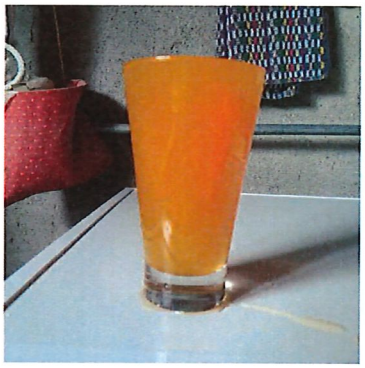

Ne pouvant pas continuer de fournir de l'eau dans ces conditions, et en accord avec l'OFCO (office de la consommation), l'alimentation en eau a repris depuis les sources de Thierrens, eau non chlorée, évitant aussi une partie des frais de pompage, mais avec une teneur en Chlorothalonil trop élevée.

Toujours en accord avec l'OFCO, une solution de mise en norme de la teneur en Chlorothalonil doit être trouvée dans un délai de deux ans ; des essais sont en cours avec des résultats concluants. La Municipalité ne manquera pas de fournir à la population les résultats dès réception de ceux-ci.

L'AIEHJ (Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat) approvisionne en eau le village de Dommartin et vend de l'eau à l'AIAE. La production annuelle 2020 des sources représente 576'832 m³, soit 29'820 m³ de moins qu'en 2019, cette diminution représentant les conséquences de la norme Chlorothalonil ;	**L'AIAE** (Association intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs) fournit de l'eau à Naz, Sugnens et Poliez-le-Grand ; l'eau gérée en 2020 représente 1'349'915 m3 répartis par une production des sources de 578'297 m3 + achat à Eau Lausanne de 507'488 m3 et à l'AIEHJ de 264'130 m3. L'AIAE assure le besoin en eau pour environ 15'800 habitants.
L'AIEHJ regroupe les communes d'Hermenches, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Rossenges et Montilliez.	**L'AIAE** regroupe les communes d'Echallens, Corcelles-Chavornay, Villars-le-Terroir, Oulens, St-Barthélemy, Pailly, Oppens, Vuarrens, Penthéréaz, Goumoens, Fey et Montilliez.

Les résultats d'analyses sont affichés au pilier public et disponibles sur le site internet communal.

9 Conclusion

L'année 2020 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse, en respectant le budget, et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité et ce, malgré les conditions sanitaires.

En 2021 la Municipalité s'est fixé les priorités suivantes :

- Débuter une nouvelle législature avec un renouvellement important de son Conseil communal ;
- Débuter une nouvelle législature avec un nouveau Syndic et un nouveau Municipal ;
- Etablir un plan de législature ;
- Maîtriser ses finances communales ;
- Poursuivre le projet de l'urgence climatique (UC) ;
- Entreprendre les travaux de la route d'accès au Pâturage ;
- Remplacer la haie du cimetière à Naz ;
- Finaliser les travaux à l'ancien collège de Dommartin (3 logements) ;
- Continuer les travaux préparatoires pour le PAC et le RPACom de Montilliez ;
- Continuer le dossier Régionalisation des STEP : préparation du projet définitif ;
- Finaliser le projet pour la renaturation du Botterel ;
- Effectuer la liaison en eau potable et épuration de la ferme des Novalles à Poliez-le-Grand;
- Suivre, avec les associations de distribution d'eau, le dossier de la problématique du Chlorothalonil.

Pour y parvenir, la Municipalité compte sur le soutien du Conseil communal qu'elle remercie pour la confiance témoignée tout au long de l'année.

L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : La Secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE MONTILLIEZ — LIBERTÉ ET PATRIE — CANTON DE VAUD

J.-C. Gilliéron M. Pahud